



association royale
des architectes de liège

mai 2011

LA GRENOUILLE

Prochaine assemblée générale :

le 3 mai 2011

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale le

mardi 3 mai 2011 à 17.30 heures

qui, se tiendra en nos locaux,

Quai des Ardennes, 12, 4020 Liège

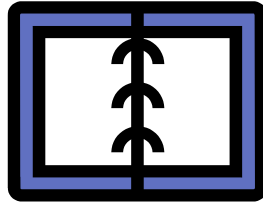
Ordre du jour :

- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 5 avril 2011
- Correspondance et communications
- Divers

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous prions d'agréer, Chers Confrères, l'expression de nos salutations distinguées.

Luc HERZE, Président

Désormais, lors des assemblées générales, la partie administrative et ses débats seront limités dans le temps pour préserver une plage horaire convenable à nos conférenciers. Ceux-ci débiteront leur exposé au plus tard à 19.00 heures



A VOS AGENDAS !

✘ 03 mai 2011	Assemblée générale
✘ 07 juin 2011	Assemblée générale
✘ 13 au 18 mai 2010	Congrès VAN MARCKE : destination Malte - « Œuvrer ensemble » pour l'avenir de la chaleur et de l'eau
✘ 02 septembre 2010	Invitation TERREAL : Couverture tuiles terre cuite Les hospices de Beaune - Bourgogne - 2 jours

COTISATIONS 2011 :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres stagiaires :	
1 ^{ère} année inscription à l'ordre :	15 €
2 ^{ème} année :	25 €

Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2011.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : 000-0148741-40.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.
Le numéro 04-342.57.00 est réservé aux permanents d'INFOR-ARCHITECTURE

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42



Publications - CSTC

En plus de la liste des NIT parue dans la Grenouille de février 2011, notre bibliothèque renferme d'autres parutions du CSTC.

Les titres sont consultables sur notre catalogue informatique au secrétariat.

Pour ceux qui ont suivi la techno-prévention, qui ont pris intérêt à l'article de la Grenouille paru à ce sujet ou qui auraient à élaborer un cahier des charges en la matière, nous signalons la NIT 206 « *Protection mécanique de la menuiserie et du vitrage contre l'effraction* ».

À l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, le CSTC vient d'éditer « *Passion de construire* » où en fin de volume, on trouve la liste des publications toujours d'actualité du CSTC. Elle est également disponible au secrétariat.

Les dernières NIT :

239 – Fixation mécanique des isolants et étanchéité sur tôles d'acier profilées.

240 – Toitures en tuiles (remplace les NIT 175, 186 et 202, sauf pour ce qui concerne les ouvrages de raccord)

240-Add1 – Tuiles de terre cuite – addendum 240

240-Add2 – Tuiles de béton – addendum 240

241 - Mise en œuvre des revêtements de sol résilient (remplace partiellement la NIT 165)

Infofiches :

Calcul du prix de revient

Base de données des résultats d'essai de fenêtre en bois pour une utilisation collective

Le choix des produits verriers et la sécurité des personnes

Chapes : Avec ou sans joints de mouvement ?

Dossiers du CSTC :

Nuisances sonores via la ventilation

Peintures et mastics

Colles pour revêtements de sol en bois

Comportement au feu des bardages en bois

Spécificité de la pose d'installations de systèmes solaires sur toitures plates

Timing serré ...

La nouvelle directive européenne sur la Performance énergétique des bâtiments est entrée en vigueur en juillet dernier. La Commission européenne n'y va pas par quatre chemins : son objectif est de passer en 2020 à des bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle. Ceci implique notamment que les besoins énergétiques doivent être assumés par des énergies renouvelables. En Belgique, ce sont les trois régions qui doivent traduire les prescriptions européennes, ce qui ne facilite pas forcément une vue d'ensemble. Bruxelles a joué un rôle moteur en la matière grâce à différents projets, dont celui des bâtiments exemplaires. L'obligation de construire des bâtiments passifs est fixée à partir de 2015. En Wallonie, ce sera 2020. Elle pose, parmi les acteurs du secteur, plusieurs questions au rang desquelles la pression du timing et les coûts d'une construction durable pour les particuliers. S'il est très compliqué de dire avec précision ce que cela représente, vu le nombre de facteurs entrant en ligne de compte, on estime toutefois que le surcoût d'une maison passive représente 15 à 20% du prix d'une construction classique. Certains pointent les effets pervers du recours de plus en plus fréquents à des intermédiaires. La relation triangulaire entre maître d'œuvre, architecte et entrepreneurs en prend un coup, qui se répercute sur le prix final de la construction, qui pourrait grimper jusqu'à 2500euros/m² en moyenne. Les professionnels insistent aussi beaucoup sur la formation, mais encore sur les investissements en technologies et innovations, capables de nouvelles solutions aux constructeurs. L'autre facteur capable de diminuer le prix d'une construction durable, c'est la concurrence au sein même du marché. (O. Sta.)

Extrait Libre Immo, n°99 -14 avril 2011-

LA PEB: VOTRE AVIS SUR SA MISE EN APPLICATION

Extrait du Bulletin UWA - 02/04/2011

Dans le cadre de la désignation d'un **référént énergie** octroyé à l'UWA, en la personne du **Confrère Jean-Christophe Louis**, une de ses premières missions est de mener la proposition faite par la SRAVE au GT dirigé par Pierre Lemineur, d'un **recueil des différentes difficultés rencontrées** en particulier dans la **mise en application concrète** des procédures liées à la PEB.

Vous êtes tous invités à contribuer à ce recueil important en communiquant vos questions relatives aux difficultés d'application de la PEB à l'UWA par mail à l'adresse peb@uwa.be.

En effet, nous sommes nombreux à avoir rencontré des difficultés en situation réelle. Ces problèmes sont d'ordre multiple et peuvent bien évidemment être liés au logiciel, aux responsabilités et à la couverture d'assurance, à l'établissement du contrat de mission, à la définition de la mission, à des aspects techniques...

Dans la cadre d'une concertation constructive, l'administration de la Région wallonne et le Cabinet du Ministre Nolleet sont désireux d'identifier les problèmes rencontrés par les acteurs de terrain. A nous de saisir cette opportunité qui nous est présentée pour nous exprimer face à ces enjeux importants dans le cadre de l'exercice de notre profession.

La réunion qui s'est tenue le lundi 14 mars 2011 à la SRAVE à Verviers a permis de relever une quarantaine de questions qui ont été discutées et transmises au référent énergie. Une 2e réunion s'est tenue ce mardi 05 avril 2011 à Liège, organisée par l'ARALg. D'autres rencontres suivront dans les autres Associations fondatrices de l'UWA.

PEB - ARALG débat du 5 avril 2011 -

Débat mené par notre Cfre J-C Louis, que nous remercions.

- Outils intéressants : l'aide du logiciel (possible à partir de la déclaration)
- Juillet 2011 : la version 3 sera disponible
- Septembre 2011 : nouvelles valeurs à considérer : Ew 100 → 80 et Espec 170 → 130
- Janvier 2012 : ponts thermiques.
Trois possibilités pour calculer les nœuds constructifs :
 - par défaut, 10 points seront ajoutés au K si aucun calcul n'est réalisé
 - nœud PEB conforme, par exemple rapport entre l'épaisseur de l'isolant en pied de mur et l'épaisseur de l'isolant sol/mur
 - méthode de calcul à l'aide d'un logiciel externe
- Le Cfre Van Eyck souligne la difficulté du logiciel avec ces bugs informatiques d'utilisation MAC.
- Dans le logiciel, il est possible de faire un « copier/coller » des parois mais également d'une unité peb.
- Quid du problème de mur mitoyen en attente dans une construction passive
- Méthodologie du logiciel identique dans les trois régions mais avec des critères minimaux différents à respecter.
- Petit rappel, l'imposition européenne a pour but une labélisation des bâtiments avec une consommation théorique de ceux-ci. Le logiciel n'a donc pas pour but le dimensionnement des systèmes.
- Dans le cadre d'une transformation simple, le formulaire n°2 ainsi qu'un rapport reprenant la composition des parois peuvent à présent être générés par le logiciel (uniquement avec la version 2.5.2 disponible sur le site de la RW).
- L'exemple d'une transformation de grange avec changement d'affectation, quel formulaire remplir ?

Au-delà du débat, l'ARALg souhaite compléter l'information PEB qui s'est tenue en mai de l'année dernière. Question est posée à l'ensemble des architectes ayant suivi ou non cette édition de l'utilité d'une formation complémentaire.

Un complément pourrait-être organisé pour les Cfires aguerris au logiciel PEB. Sur base d'exemples concrets, les points abordés seraient :

- la subdivision des bâtiments (ex : hall industriel avec logement ou commerce avec appartements)
- la hiérarchisation des données à l'encodage
- etc.

En parallèle, l'information de base pourrait-être renouvelée.

Tout ceci n'étant envisageable que s'il y a de la demande, nous vous remercions de vous manifester et de nous faire part de vos commentaires.

Les formations

L'association étudie l'opportunité d'organiser de nouveaux cycles de formations.

Il va de soi qu'elles ne pourront être mises sur pied que dans l'éventualité d'une demande suffisante de la part des confrères.

Pour ce faire, et sans engagement immédiat de l'une et l'autre partie, nous vous demandons de bien vouloir répondre au questionnaire suivant. Quelques instants suffiront.

A l'analyse de vos demandes, nous évaluerons la faisabilité de la mise sur pied des sessions des différents thèmes et vous en tiendrons bien entendu au courant.

Nous vous remercions déjà pour vos réponses qui nous sont d'un réel intérêt.

Formation PEB – Formation de base

<input type="radio"/>	Oui, je marque de l'intérêt vis-à-vis d'une formation de base pour m'initier au maniement du logiciel PEB de la région wallonne.
<input type="radio"/>	Non, je ne suis pas intéressé
	Commentaires :

Formation PEB – Après un an d'utilisation du logiciel : Quelles sont vos questions

<input type="radio"/>	Oui, je marque de l'intérêt vis-à-vis d'une formation qui aurait pour thème la résolution de cas plus complexes.
<input type="radio"/>	Non, je ne suis pas intéressé
	Commentaires :

Formation marketing

<input type="radio"/>	Oui, je marque de l'intérêt vis-à-vis d'une formation relative au marketing dans le cadre de l'activité d'un bureau d'architecture
<input type="radio"/>	Non, je ne suis pas intéressé
	Commentaires :

Formation coordination sécurité et santé – Formation de base

<input type="radio"/>	Oui, je marque de l'intérêt vis-à-vis d'une formation de base en matière de coordination sécurité et santé en vue de pouvoir assurer des prestations de coordinateur.
<input type="radio"/>	Non, je ne suis pas intéressé
	Commentaires :

Formation coordination sécurité et santé – Post-formation

<input type="radio"/>	Oui, je marque de l'intérêt vis-à-vis d'une post-formation conforme à la législation en la matière (post-formation obligatoire pour les coordinateurs).
<input type="radio"/>	Non, je ne suis pas intéressé
	Commentaires :